

utilité. Actuellement, il arrive de temps à autre que des indésirables puissent entrer au pays, alors que d'autres personnes, susceptibles d'en devenir d'honnêtes citoyens, éprouvent beaucoup de difficultés.

Je suis au courant d'un cas à Ottawa qui traîne depuis trois ans. Il s'agit d'un citoyen canadien qui s'est marié en Italie et qui, bien entendu, voulait amener sa femme ici. Toutefois, il a dû la renvoyer en Italie et l'affaire n'est pas encore réglée. Un membre de la famille de l'épouse, un cardinal ou un archevêque, si je ne me trompe, s'occupe de l'affaire en Italie, mais en vain. Si un cardinal ou un archevêque ne peut changer l'attitude du ministre, que puis-je faire, moi? On a d'abord dit que la femme de l'intéressé était tuberculeuse. Longtemps après, on a constaté qu'il n'en était rien. Il est temps que le ministre élague ses services, et en élimine le bois mort, en vue d'une administration plus pratique et plus réaliste.

A mon avis, il faut féliciter le ministre des efforts qu'il a déployés jusqu'ici. Il y aura encore des lacunes et des échappatoires dans la loi, mais on ne peut y remédier d'un seul coup. L'expérience nous enseignera ce qu'il faut modifier ou remanier. Je suis sûr que le projet de loi permettra de s'occuper des cas comme ceux que j'ai mentionnés—et les exemples que j'ai donnés ne sont pas des cas isolés, loin de là.

Il n'est pas douteux que pour certains appelants les honoraires d'avocat seront lourds, mais je suppose qu'à tout prendre, cela coûtera moins cher que les voyages aller et retour au pays d'origine, et vaudra mieux que de rester sur le quai à attendre une permission éventuelle d'entrer. Une personne qui a trouvé un répondant au pays, ce que nous appelons en français un parrain ou une parraine, peut compter sur quelqu'un pour s'occuper de ses intérêts, mais la situation peut être embarrassante pour qui ne jouit pas de cet avantage. D'une part, il y a, dans certains cas, la barrière de langage. Ensuite, il y a une série de formalités à remplir au cours desquelles il faut s'en remettre entièrement aux agents de l'immigration qui peuvent être très rapides quand cela leur convient, ou très lents, selon les circonstances; ils peuvent trouver une multitude de motifs à délai, valables ou non, je n'en sais rien.

Pour ma part, j'ai reçu bien des plaintes d'immigrants qui sont devenus mes commentants. Ils se sentent lésés de la manière dont la loi sur l'immigration est appliquée à l'heure actuelle et j'espère que le bill dont nous sommes saisis tirera au clair nombre de ces questions. Si les nouvelles méthodes sont efficaces, le ministre sera délivré de toutes les sollicitations dont il est l'objet et les députés à

leur tour seront débarrassés de toutes les pressions exercées sur eux dans ce domaine. Si on ne parvient pas à trouver une solution, tous ces problèmes retomberont sur le ministre.

• (6.10 p.m.)

Je voudrais que le ministre nous fournisse des précisions au sujet de l'immigrant qui est venu enseigner au Canada. J'espère qu'on ne lui en tiendra pas grief, car à mon avis il a agi en toute bonne foi. C'est le fonctionnaire du ministère qui avait vraiment suscité tout le problème en faisant signer par cette personne plusieurs documents dont elle n'avait pas lu les dispositions détaillées. Elle s'est rendu compte, plus tard, qu'en signant ces documents, elle avait avoué être entrée au pays grâce à des déclarations mensongères, ce qui n'était pas du tout le cas. Elle m'a soumis des instances énergiques et j'ai finalement vu le ministre pour lui demander d'examiner l'affaire. Je n'en ai plus entendu parler. Je crois que cette personne est toujours au pays, dans l'enseignement. Sauf erreur, la décision sera prise en juin. Je ne comprends pas à quoi sert d'ordonner l'expulsion d'un homme à qui on permet ensuite de rester. Le ministre devrait être en mesure de nous l'expliquer. J'espère que les nouvelles commissions d'appel pourront régler ces problèmes.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, en écoutant les discours qui ont été prononcés ces jours derniers au sujet des quatre derniers bills que nous avons discutés, vous me permettez d'ouvrir une parenthèse et de dire que je n'ai pu m'empêcher, à titre d'indépendant, de penser qu'il y a un climat nouveau à la Chambre.

Nous avons commencé nos délibérations, l'an dernier, dans un climat de rage, et il arrivait, certains jours, que nous entendions plus de «partisanerie» que de discussions objectives, et ce à tel point qu'au bout de quelques mois, les journaux ont lancé une espèce de campagne discriminatoire contre ce Parlement. Cependant, je crois que si les journalistes ont suivi les délibérations, depuis quelques mois, et en particulier depuis quelques semaines, ils auront constaté qu'il y a véritablement un climat nouveau, puisque la discussion se fait sur un ton que je peux appeler élevé. Les objections ou plutôt les interventions sont objectives, et je crois qu'il est très intéressant de les suivre, de les écouter, de part et d'autre. On a même vu des membres du parti au pouvoir se permettre des critiques bien circonstanciées, bien étayées de faits et d'arguments solides. Je crois, monsieur l'Orateur,—et il me fait plaisir de le dire en ma